

Port du masque

Écrit par Admin

Lundi, 17 Août 2020 13:36 -

Madame la Préfète de Haute-Saône a pris un arrêté rendant obligatoire le port du masque en extérieure dès 11 ans lors des rassemblement avec plus de 10 personnes.

L'arrêté s'applique à toutes les communes du Département à partir de ce lundi 17/08.
